

**Municipalité de Rivière-à-Pierre  
MRC de Portneuf**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 7 mars 2016 à 19h30 sous la présidence de monsieur Jean Mainguy, maire. En plus de monsieur le maire étaient présents : mesdames les conseillères Andrée St-Laurent et Kathleen Thibaudeau et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Patrick Delisle.

Mme Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière y assistait également.

Était absente Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère.

**1.1 Mot du maire**

Monsieur le maire ouvre la séance et il invite à un moment de réflexion.

**2016-03-40**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

**2016-03-41**

**Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016 et de la séance extraordinaire du 29 février 2016**

Chacun des membres ayant reçu une copie du procès-verbal du 1<sup>er</sup> février dans les délais prévus, madame la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2016 tel que déposé;

Les membres n'ayant pas reçu une copie du procès-verbal du 29 février dans les délais prévus, madame la directrice générale en fait la lecture;

Et il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 février 2016 tel que déposé.

Adoptée

**1.4 Rapport du maire, des services et des comités.**

**2016-03-42**

**Autorisation du paiement des dépenses du mois de février 2016**

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de février 2016. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 84 334,79 \$.

Adoptée

**2016-03-43**

**Décret du conseil sur le défaut d'assister d'un de ses membres**

Tenant compte que son défaut d'assister est dû à un motif sérieux et d'ordre médical et ne causant aucun préjudice aux citoyens de la municipalité;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil décrète que le défaut d'assister à la présente séance de Mme Denise Langlois-Boudreau, conseillère, n'entraîne pas la fin de son mandat tel que stipulé à l'article 317 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, LRQ, c E-2.2.*

Adoptée

**2016-03-44**

**Radiation de comptes à recevoir**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De radier pour mauvaises créances les comptes à recevoir figurant dans le tableau ci-joint et représentant en date du 24 février 2016 un montant de 290,44 \$.

MATRICULE	RAISON	SOMME	INTÉRÊTS	TOTAL
0605-91-1010	Fiche annulée	208,17 \$	88,85 \$	297,02 \$
0605-63-0250	Fiche annulée	-4,98 \$	-1,60 \$	-6,58 \$

Adoptée

**2016-03-45**

**Adoption des comptes de taxes référés à la MRC de Portneuf pour vente pour non-paiements de taxes**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que les dossiers de taxes suivants soient référés à la MRC de Portneuf pour vente pour non paiements de taxes:

**Foncier**

Matricules	Montants (en date du 29/02/2016)
F 0506_05_9164.00_0000	3 190,95 \$
F 0609_24_3212.00_0000	4 195,04 \$
<b>Total :</b>	<b>7 385,99 \$</b>

Adoptée

**2016-03-46**

**Autorisation à Mme Pascale Bonin de participer au Congrès de l'Association des Directeurs Généraux Municipaux du Québec du 8 au 10 juin à Sherbrooke**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Pascale Bonin à participer au Congrès de l'Association des Directeurs Généraux Municipaux du Québec du 8 au 10 juin à Sherbrooke.

Adoptée

**2016-03-47**

**Location du local pour la bibliothèque municipale pour l'année 2016**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser à la Fabrique de Rivière-à-Pierre la contribution annuelle de 1 200 \$, soit 100 \$ par mois, pour la location du local pour la bibliothèque municipale pour l'année 2016.

Adoptée

**2016-03-48**

**Don de 500 \$ à l'Association des Résidents de Chalets Rivière-à-Pierre Inc. pour l'année 2016**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 500 \$ à l'Association des Résidents de Chalets Rivière-à-Pierre Inc. pour l'année 2016.

Adoptée

**2016-03-49**

**Subvention à l'OTJ pour l'achat d'un tableau indicateur**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser la somme de 1 350,00 \$ à l'O.T.J. de Rivière-à-Pierre pour l'achat d'un tableau indicateur. Cette somme sera prise à même le budget en immobilisations 2016.

Il est à noter que l'O.T.J. recevra une subvention de 3 000 \$ de l'Unité de loisir et de sport de la Capitale Nationale (U.L.S.C.N.) dans le cadre du programme de soutien financier au développement sportif.

Adoptée

**2016-03-50**

**Achat d'une tablette et de matériel électronique**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De procéder à l'achat d'une tablette au coût de 279,90 \$, taxes en sus, chez *Les Entreprises Gilles Plamondon* et de matériel électronique au coût de 1068,90 \$, taxes en sus, chez *Sonorisations Daniel Tanguay*. Cet achat servira à la planification et à la tenue de l'événement *La Petite Séduction* de même qu'à tout autre événement futur – volets développement économique, touristique, culturel et de loisirs.

Adoptée

**2016-03-51**

**Don de 200 \$ à l'O.T.J. pour le démarrage du sous-comité *Artisanat et loisirs***

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 200 \$ à l'O.T.J. pour le démarrage du sous-comité *Artisanat et loisirs*.

Adoptée

2016-03-52

**Modification de l'adresse du lieu où siège actuellement la cour municipale commune de la ville de Saint-Raymond sur le territoire de la MRC de la Jacques-Cartier**

Attendu que la Municipalité de Rivière-à-Pierre fait partie de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond;

Attendu que l'article 3 de cette entente prévoit entre autres que la cour municipale siège sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier au centre communautaire situé au 46, chemin du Village à Lac-Beauport (Québec) G3B 1R2;

Attendu que ce lieu des séances a été modifié en 2012, à la suite de l'approbation du ministre de la Justice, afin d'être déplacé au 75, chemin du Tour-du-Lac à Lac-Beauport (Québec) G3B 0S9;

Attendu qu'il y a lieu de retourner à l'endroit initial, soit le 46, chemin du Village  
puisque cet endroit sera complètement réaménagé et deviendra ainsi plus fonctionnel pour les différents intervenant de la cour municipale;

Attendu que l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* énonce, à son deuxième alinéa, que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale peut être effectuée par résolution approuvée par le ministre de la Justice;

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre accepte que l'adresse du lieu où siège actuellement la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier soit le 75, chemin Tour-du-Lac à Lac-Beauport (Québec) G3B 0S9 soit modifié par le 46, chemin du Village à Lac-Beauport (Québec) G3B 1R2.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

Adoptée

**2. Sécurité publique**

2016-03-53

**Adoption du rapport annuel d'activité en sécurité incendie 2015**

**CONSIDÉRANT** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf est entré en vigueur le 26 janvier 2010;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, un rapport annuel d'activité doit être produit et adopté par toute autorité locale ou régionale et toute régie inter-municipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT** que les rapports annuels produits et adoptés par les 18 villes et municipalités de la MRC de Portneuf doivent être expédiés au ministère de la Sécurité publique, par le biais du coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, et ce, au plus tard le 31 mars 2016;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance du rapport annuel d'activité 2015 en sécurité incendie réalisé sur le territoire municipal;

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

**QUE** le conseil de la Municipalité de Rivière-à-Pierre adopte, tel que déposé, le rapport annuel d'activité 2015 en sécurité incendie réalisé sur son territoire municipal, et qu'une copie de celui-ci soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture, ainsi qu'une copie de la présente résolution.

Adoptée

**2016-03-54**

**Protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie**

Il est proposé par M. Patrick Delisle  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil autorise M. Jean Mainguy, maire, à signer le protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf tel qu'élaboré par la MRC de Portneuf en date du 17 février 2016 et dont la grille tarifaire a été adoptée le 18 juillet 2012 (CR 144-07-2012).

Adoptée

**3. Transport routier et hygiène du milieu**

**Avis de motion d'un règlement # 447-16 relatif à des travaux de réfection de la rue Principale et décrétant un emprunt pour en défrayer le coût**

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Andrée St-Laurent qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, sera adopté un règlement # 447-16 *relatif à des travaux de réfection de la rue Principale et décrétant un emprunt pour en défrayer le coût.*

**2016-03-55**

**Réparation d'une fuite sur la rue Principale**

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer un montant de 4340,00 \$, taxes en sus, à Transport Alain Carrier Inc. pour la réparation de la fuite d'eau près du 405 rue Principale. Ce montant inclut la machinerie et le temps homme des travaux effectués du 24 au 26 janvier 2016.

Adoptée

**2016-03-56**

**Affectation du surplus accumulé non-affecté à l'excédent de fonctionnement des postes d'aqueduc pour les années 2014 et 2015**

Tenant compte que les postes d'aqueduc ont généré un excédent de fonctionnement de 5 427 \$ pour l'année fiscale 2014 et de 4 013 \$ pour l'année fiscale 2015;

Tenant compte que cet excédent est intégré à l'excédent de fonctionnement non-affecté (surplus accumulé non-affecté);

Tenant compte que seule une partie des contribuables défraie le réseau d'aqueduc et qu'il y a lieu de séparer l'excédent provenant des postes d'aqueduc du surplus afin d'en faire un meilleur suivi comptable et ainsi pourvoir aux dépenses lors de travaux d'aqueduc d'urgence;

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'excédent de fonctionnement des postes d'aqueduc soit affecté pour les années 2014 et 2015 et que cette façon de comptabiliser ces sommes soit maintenue dans les années futures.

Que la somme de 1574,82 \$ payée à *Maxxum Gestion d'Actifs* pour réaliser le mandat d'auscultation des chaussées dans le cadre de la mise à jour du Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées soit défrayée à même l'excédent de fonctionnement des postes d'aqueduc abrogeant ainsi la résolution 2015-06-102.

Adoptée

#### **4. Urbanisme et développement du territoire**

##### **4.1 Audition de la demande de dérogation mineure de M. André Bélanger**

**2016-03-57**

##### **Demande de dérogation mineure pour la propriété de M. André Bélanger sise au Lac Sauvage**

Attendu que M. André Bélanger, propriétaire d'un immeuble situé au Lac Sauvage (lot rénové 5 222 669), a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre que le bâtiment principal soit implanté à 15.22 mètres de la rue et à 16 degrés par rapport à la ligne de rue alors que l'article 6.1.2.2 du règlement de zonage 435-14 exige que la façade du bâtiment principal soit parallèle à la rue lorsque ce bâtiment se situe à moins de 30 mètres de l'emprise de rue;

Attendu qu'il y a des contraintes terrain, telles un cap de roches en granite et une forte pente, limitant les options d'emplacement du bâtiment principal;

Attendu que M. Bélanger désire avoir une construction sur solage afin de se prévenir des effets du gel et du dégel;

Il est proposé par M. Denis Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acquiescer à la demande de dérogation mineure de M. André Bélanger pour sa propriété sise au Lac Sauvage visant à rendre conforme l'implantation du bâtiment principal à 15.22 mètres de la rue et à 16 degrés par rapport à la ligne de rue alors que l'article 6.1.2.2 du règlement de zonage 435-14 exige que la façade du bâtiment principal soit parallèle à la rue lorsque ce bâtiment se situe à moins de 30 mètres de l'emprise de rue.

Adoptée

**2016-03-58**

##### **Autorisation à Mme Marie-Christine Morasse, agente de développement local, de participer au Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec du 31 mai au 2 juin à Nicolet**

Il est proposé par Mme Kathleen Thibaudeau  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser Mme Marie-Christine Morasse, agente de développement local, à participer au Colloque de l'Association des communicateurs municipaux du Québec du 31 mai au 2 juin à Nicolet.

Adoptée

#### **5. Loisirs et services à la collectivité**

**Activité Reconnaissance 2016 des Responsables d'un Service de Garde (RSG)  
en milieu familial oeuvrant pour le CPE Le Kangourou**

**2016-03-59**

Il est proposé par Mme Andrée St-Laurent  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'offrir une commandite de 15 \$ pour la tenue de l'activité Reconnaissance 2016 des Responsables d'un Service de Garde (RSG) en milieu familial oeuvrant pour le CPE Le Kangourou à la Maison des Générations de Cap-Santé le 22 mai prochain.

Adoptée

**2016-03-60**

**Commandite de 250 \$ à la *Société Canadienne du Cancer* pour l'achat d'une lettre R sur le parcours de nuit du *Relais pour la vie 2016***

Il est proposé par M. Alain Lavoie  
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 250 \$ à la *Société Canadienne du Cancer* pour l'achat d'une lettre R sur le parcours de nuit du *Relais pour la vie 2016*.

Adoptée

**6. Périodes de questions**

**7. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Denis Bouchard de lever la présente séance. La séance est levée par monsieur le maire à 20h06.

---

Jean Mainguy, maire

---

Pascale Bonin, directrice générale et  
secrétaire-trésorière